

COMMUNIQUÉ PRESSE

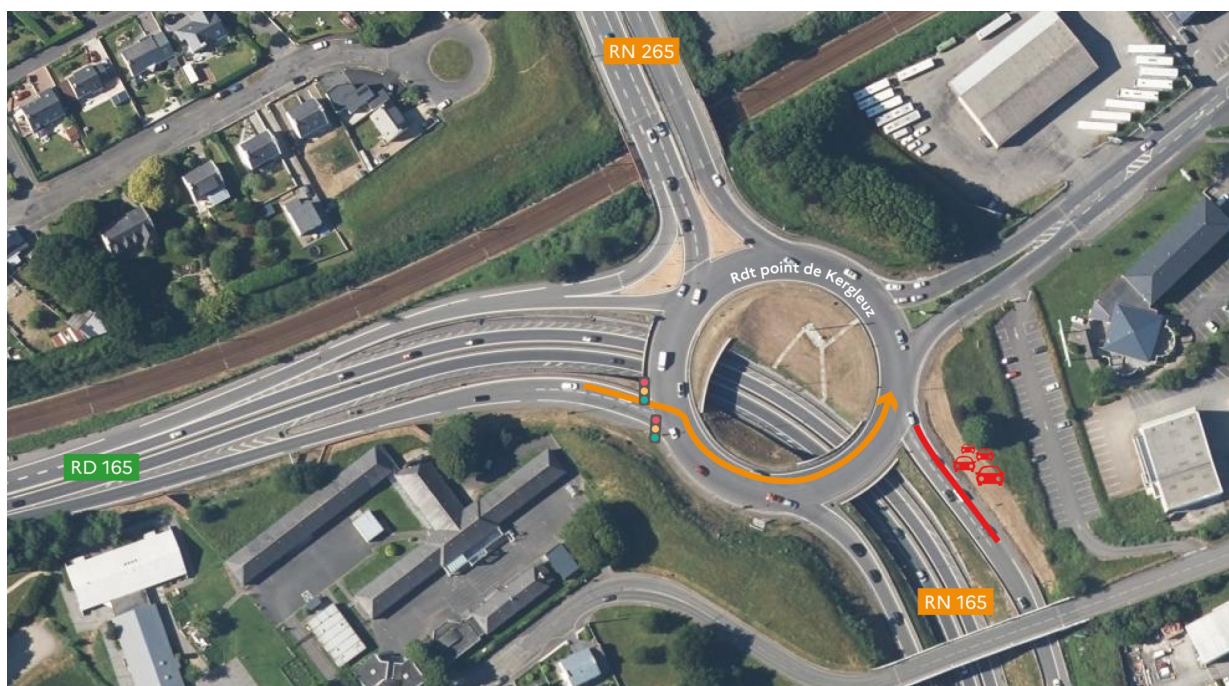
Rennes, le 9 janvier 2026

RN165 / RN265 – Sécurité et régulation du trafic à l'échangeur de Kergleuz

Abaissment des vitesses et vigilance sur le respect des limitations à compter de lundi

Dans le cadre de l'expérimentation de la régulation d'accès par feux au niveau de l'échangeur de Kergleuz, la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest informe les usagers de nouvelles mesures de sécurité et de contrôle de la vitesse qui entreront en vigueur à compter du lundi 12 janvier 2026, dans ce secteur déjà équipé d'un radar.

Ces mesures visent à accompagner la modification des conditions de circulation, à améliorer la sécurité de tous les usagers et à garantir l'efficacité du dispositif de régulation du trafic, notamment aux heures de pointe du matin.



Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'abaissement des vitesses est essentiel pour la sécurité et la fluidité

À partir du 12 janvier 2026, les limitations de vitesse seront adaptées aux abords de l'échangeur de Kergleuz :

- **Sur la bretelle de la RD165**, la vitesse maximale autorisée sera abaissée de **70 km/h à 50 km/h**, afin de sécuriser l'approche du giratoire et de permettre le bon fonctionnement des feux de régulation.
- **Sur la RN165, au niveau du pont de l'Iroise**, entre les échangeurs de Keraliou et de Kergleuz, la vitesse sera limitée à **70 km/h**.

Ces adaptations ont pour objectif de :

- réduire les écarts de vitesse entre les véhicules,
- limiter le risque d'accidents, notamment en situation de trafic dense,
- améliorer la lisibilité et la compréhension du nouveau fonctionnement de l'échangeur.

Rappel de la présence d'un radar existant

Afin d'assurer le respect des nouvelles limitations de vitesse, la DIR Ouest rappelle la présence d'un radar de contrôle de la vitesse déjà en service sur le secteur.

Ce contrôle vise à accompagner les usagers dans l'appropriation des nouvelles conditions de circulation, à garantir l'efficacité de la régulation du trafic et à renforcer la sécurité, notamment dans les zones de ralentissement et de remontées de files.

La DIR Ouest appelle l'ensemble des conducteurs à la **vigilance**, au **respect des règles de circulation** et remercie les usagers pour leur compréhension et leur coopération durant cette phase d'expérimentation, conduite dans l'intérêt de la sécurité et de la fluidité du trafic aux abords de l'agglomération brestoise.

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par 760 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère des Transports.

Pour plus d'informations sur la **DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web : diro.fr

2026-02

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication

Tél : 02 99 33 46 56

Service Communication de la DIR Ouest

Tél : 02 99 33 47 05

Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr

